Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 31

OBJET :

**Adhésion de la Commune de Yerres à la compétence IRVE (Infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables) du Syndicat mixte Orge, Yvette, Seine (SMOYS)**

# COMMUNE DE YERRES

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

### Séance ordinaire du 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le 1er avril deux mille vingt-deux, s'est assemblé salle de l'Orangerie de la Grange au Bois, sous la présidence de M. Olivier CLODONG, Maire.

**Etaient présents :**
M. Olivier CLODONG, Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Fabrice GAUDUFFE, Mme Gaëlle BOUGEROL, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Didier LE COZ, Mme Laëtitia DOROT, M. Jean-Claude LE ROUX, Adjoints au Maire, Mme Vannina ETTORI, Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM, M. Alexandre DUMONT, M. Jean-Moïse VENEROSY, Mme Dominique RENONCIAT, M. Jean-Paul REGEASSE, M. Jean-François CARO, Mme Anne-Laure GUIBERT, M. Gérard BOUTHIER, Mme Audrey WACQUIEZ-CORMONT, M. Bernard NUSBAUM, Mme Emilie SPONVILLE, M. Guy CLUZEL, Mme Victoire REFALO, M. Denis ADAM, Mme Vanessa MAZEAU, M. Cyril MERTENS, Mme Marie-Christine ROBILLARD, M. Rémy PETIT, Mme Fabienne GABBANELLI, M. Jérôme RITTLING, Mme Claire CHARANSONNET, M. Romain SARRASIN, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés** :
M. Gilles CARBONNET donne pouvoir à Mme Gaëlle BOUGEROL
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN donne pouvoir à M. Olivier CLODONG
Mme Carole PELLISSON donne pouvoir à Mme Nicole LAMOTH
M. Bernard TARKALI donne pouvoir à Mme Jocelyne FALCONNIER

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Moïse VENEROSY

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220407-2022-04-296-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

YERRES

**CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022**

**DELIBERATION N° 2022/04/296**

**OBJET : Adhésion de la Commune de Yerres à la compétence IRVE (Infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables) du Syndicat mixte Orge, Yvette, Seine (SMOYS)**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

CONSIDERANT que, par délibération n° 2015/11/301 du 23 novembre 2015, le Conseil municipal a approuvé le transfert de l'exercice de la compétence IRVE (Infrastructures de recharge véhicules électriques et hybrides rechargeables) au Syndicat mixte Orge, Yvette, Seine (SMOYS), conformément à l'article L.2224-17 du CGCT,

CONSIDERANT que, par délibération n° 2021-29 du 20 octobre 2021, le Comité syndical du SMOYS a délibéré positivement sur l'adhésion de la Commune de Yerres à la compétence IRVE,

CONSIDERANT que, conformément à l'article L5211-17 du CGCT, la Préfecture juge le délai de présentation au Comité syndical du SMOYS et de communication aux collectivités publiques membres du Syndicat trop tardif et, qu'ainsi, elle demande au SMOYS que la procédure d'adhésion de la Commune de Yerres soit relancée,

CONSIDERANT que la Commune de Yerres est donc invitée à délibérer à nouveau,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires générales,

A l'unanimité,

CONFIRME la demande d'adhésion de la Commune de Yerres à la compétence IRVE (Infrastructures de recharge véhicules électriques et hybrides rechargeables) du Syndicat mixte Orge, Yvette, Seine (SMOYS),

ACCEPTE les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de ladite compétence par le SMOYS,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à ce transfert de compétence.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,

Olivier CLODONG

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 12/04/2022
et de la publication le 11/04/2022
Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220407-2022-04-296-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022